



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement des effectifs de la BAC de Provins

Question écrite n° 12485

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation particulièrement préoccupante des effectifs et du fonctionnement de la brigade anticriminalité (BAC) de Provins. Les effectifs de la BAC de Provins sont aujourd'hui limités à trois fonctionnaires, alors qu'ils étaient encore de quatre en juillet 2025, avant le départ d'un collègue muté vers la ville de Saintes. Ce départ n'a, à ce jour, pas été compensé, malgré les demandes répétées formulées par les services de police locaux. Cette insuffisance d'effectifs a des conséquences directes sur le fonctionnement opérationnel de la BAC. Le service fonctionne actuellement selon un cycle dit « 4/2 », soit quatre jours de travail suivis de deux jours de repos, ce qui se traduit concrètement par deux jours sans présence de la BAC sur le territoire. Une telle situation est particulièrement problématique au regard des réalités locales en matière de sécurité. En effet, des faits récurrents de violences urbaines sont constatés à Provins, notamment dans le quartier de Champbenoist. Très récemment, lors de la finale de la Coupe d'Afrique des nations, les forces de police ont été la cible de tirs de mortiers, nécessitant l'intervention de renforts extérieurs, en particulier ceux de la BAC de Montereau. Ces événements démontrent que la BAC de Provins est aujourd'hui sous-dimensionnée pour faire face à des épisodes de violences soudaines et intenses. Ce déficit tend à devenir structurel et nuit également à l'attractivité du service. À effectifs constants, il n'est pas possible d'envisager un cycle de travail plus attractif, de type « 2-2-3 », permettant une présence permanente de la BAC sur le territoire. Or un tel fonctionnement nécessiterait un effectif d'au moins huit fonctionnaires et constituerait un levier essentiel pour renforcer à la fois l'efficacité opérationnelle et l'attractivité du service. Cette situation est d'autant plus préoccupante que Provins est une sous-préfecture, pôle urbain important, isolée des autres circonscriptions de la police nationale, étant entourée majoritairement de zones relevant de la gendarmerie nationale. Cette configuration géographique impose de disposer de moyens humains adaptés afin d'assurer efficacement le maintien de l'ordre, la sécurité publique et la tranquillité des habitants. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage non seulement de compenser, dans les meilleurs délais, le départ intervenu en juillet 2025, mais également de renforcer significativement les effectifs de la brigade anticriminalité de Provins afin de permettre une présence permanente sur le territoire et de redonner à ce service l'attractivité nécessaire à son bon fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12485

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 557